

# Assurer un avenir meilleur

Aloïse Biyangambozi, un réfugié burundais arrivé en République démocratique du Congo (RDC) en 2016, profite de l'autonomisation agricole.

©HCR/John Wessels

Le HCR intervient de manière directe ou comme catalyseur afin de soutenir les États, les communautés d'accueil, les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Il met en place la coopération entre les communautés de l'humanitaire, du développement et de consolidation de la paix, le système des Nations Unies au sens large, la société civile, et de ceux qui interviennent dans l'élaboration, la planification et la programmation de stratégies de développement. Les bases pour la mise en place de solutions globales sont progressivement établies grâce à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, à l'inclusion potentielle des réfugiés dans les systèmes nationaux, aux approches novatrices en matière de partage des responsabilités, au renforcement de la coopération internationale et à une reconnaissance plus large des composantes multidimensionnelles qu'impliquent ces solutions.

En approuvant le Pacte mondial sur les réfugiés, les États et leurs partenaires ont adopté une approche revitalisée face au déplacement forcé, ouvrant des voies de réponse plus prévisibles aux situations de réfugiés et mettant davantage l'accent sur les solutions dès le début d'une crise. Les efforts entrepris pour réduire la pression sur les pays d'accueil se poursuivront en 2020-2021, notamment grâce aux facilités de financement mises en place par la Banque mondiale. Dans certains pays appliquant l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), de nouveaux développements juridiques et politiques ont également vu le jour. Des exemples plus systématiques d'intégration des réfugiés dans la planification du développement, dans les systèmes nationaux de santé, d'éducation ou de délivrance de documents d'état civil, ou encore la création de moyens de subsistance grâce à de meilleures opportunités d'emploi, une plus grande liberté de circulation et la diminution de l'installation dans des camps, méritent particulièrement d'être soulignés.

Dans de nombreux États, l'adoption de l'approche du CRRF au niveau national et

régional s'est traduite par une volonté renouvelée d'offrir davantage de possibilités de réinstallation et de voies complémentaires aux réfugiés.

L'expérience du HCR et les données disponibles tendent à montrer que les mesures qui favorisent l'inclusion, l'autonomie et la résilience, et qui encouragent un investissement dans le développement du capital humain, peuvent avoir des retombées positives sur les économies locales et le bien-être des foyers de réfugiés. Elles peuvent ainsi contribuer à diminuer les coûts budgétaires et autres liés à la protection et à l'accueil des réfugiés, et à réduire la dépendance à l'assistance. Cet aspect est important, car le nombre de personnes en exil pour une durée de plus de cinq ans augmentera probablement au cours des années à venir du fait de l'incapacité persistante à mettre fin aux conflits et à la violence qui causent les déplacements actuels.

Les réfugiés qui acquièrent des biens, un capital, des compétences ou des connaissances pendant leur exil seront mieux équipés pour assurer la pérennité de leur retour et de leur réintégration. Ils peuvent également, d'une part contribuer à l'économie locale et au redressement social de leur pays d'origine, et d'autre part conserver et approfondir des liens importants avec leur lieu d'exil. Le fait de permettre aux populations marginalisées de contribuer et de bénéficier des processus de développement social et économique durables est également au cœur de l'engagement de l'Agenda 2030 pour le développement durable — de « ne laisser personne de côté ».

Enfin, faisant écho à l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le Haut Commissaire a présenté, en septembre 2019, la nouvelle « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » qui engage le HCR à mettre en œuvre en priorité les actions qui contribuent à créer des conditions propices à des solutions sûres, dignes et globales au déplacement interne.

La nouvelle « Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » (en anglais).



## → INTÉGRATION LOCALE ET RAPATRIEMENT VOLONTAIRE



Des réfugiés somaliens embarquent dans l'avion qui les ramènera de Dadaab (Kenya) vers la Somalie. Depuis que le HCR a initié son programme de rapatriement volontaire en décembre 2014, plus de 80 000 réfugiés somaliens ont quitté les camps de Dadaab pour rentrer en Somalie.

### CIBLES DE 2020

**42** situations, où les conditions permettent l'intégration locale des réfugiés, seront supportées par le HCR.

**10** pays bénéficieront d'une aide pour faire valoir les droits des réfugiés et des déplacés internes en matière de logement, de terres et de propriété et de documents.

**9** enquêtes d'intentions seront effectuées.

Le Pacte mondial sur les réfugiés souligne l'importance de promouvoir les conditions propices au rapatriement volontaire, sûr et digne, des personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR et ses partenaires rencontrent de plus en plus souvent des situations où la paix et la sécurité n'ont pas été complètement rétablies mais où les conditions locales sont susceptibles d'évoluer de manière positive. Cela peut créer des situations où les réfugiés sont amenés, parfois sous la contrainte, à un rapatriement dans des conditions défavorables. Dans de telles situations, le HCR veillera à assurer les meilleures conditions de protection pour les personnes relevant de sa compétence en utilisant des approches adaptées aux réalités et aux besoins du contexte opérationnel. À cette fin, le HCR consultera régulièrement les personnes relevant de sa compétence pour veiller à mettre à jour régulièrement sa vision d'ensemble et l'analyse de leurs besoins, leur situation de protection, leurs intentions ainsi que les perspectives de solutions. Ainsi par exemple, le suivi des rapatriements volontaires a montré qu'une grande partie des réfugiés rentrés au Burundi entre la mi-2017 et 2019 ne possédaient

aucun document d'état civil et ne disposaient que d'un accès limité aux services sociaux essentiels et aux options de recours légal et juridique à leur retour; ces éléments seront pris en compte dans la planification 2020-2021 du HCR et de ses partenaires dans les pays d'asile et d'origine. Le HCR s'est aussi engagé dans une coopération pluriannuelle avec la FAO, le FNUAP et le PNUD, visant à améliorer l'accès des rapatriés volontaires et des communautés locales aux services sociaux, à la sécurité et à la justice ou encore à des moyens de subsistance.

En 2020-2021 le HCR poursuivra ses activités de conseil et d'information sur les conditions dans les pays d'origine par divers moyens, dont l'organisation de visites de reconnaissance pour les réfugiés. La conclusion d'accords tripartites s'est également avérée être un outil important pour assurer la reconnaissance des documents d'état civil et des diplômes de formation délivrés par les pays d'asile. Lorsque les conditions le permettent, ces accords peuvent aussi faciliter la collaboration avec un large éventail de parties prenantes et traiter les éventuels obstacles au retour, créant ainsi les conditions propices à un

rapatriement volontaire durable, en sécurité et dans la dignité. Dans les situations de déplacements internes, les enquêtes sur les intentions de retour continueront à sonder les projets à court et à plus long terme des personnes déplacées internes. Ces études sont souvent initiées et mises en œuvre par les groupes sectoriels de la protection, de la gestion des camps et de la coordination des camps dirigés par le HCR, en partenariat avec d'autres acteurs humanitaires.

Sur la période 2020-2021, le HCR intensifiera ses efforts sur les questions de logement, de terres et de propriété (HLP) afin de soutenir la réintégration de ressortissants dans leurs pays d'origine et de s'attaquer à tous les obstacles qui entravent une réintégration durable. Le HCR analysera les problèmes en matière de HLP auxquels les rapatriés sont confrontés et concevra ou favorisera les mesures de planification qui assureront un retour et une réintégration durables. Il pourra ainsi, par exemple, étudier et appuyer l'accès des rapatriés au logement social ou bon marché et aux programmes d'attribution de terres dans les situations de rapatriement, et soutenir la mise en place et l'amélioration des mécanismes de restitution et de résolution de litiges en matière de HLP. Dans le contexte du déplacement interne, les déplacés expliquent souvent que les enjeux liés aux HLP entravent leur intégration locale et sont un obstacle important au retour dans leur région d'origine. Les groupes sectoriels de protection dirigés par le HCR et ses programmes internes continueront en priorité à garantir le maintien dans les lieux dans les situations de déplacement en apportant aux déplacés internes et aux rapatriés le soutien juridique nécessaire à l'obtention de documents. Ils bénéficieront aussi d'une aide pour accéder aux mécanismes de compensation relatifs aux HLP lorsque leurs maisons sont occupées par des tiers ou ont été endommagées ou détruites. De même, les groupes sectoriels pour les abris dirigés par le HCR — et le HCR en tant que partenaire opérationnel — veilleront à ce que les aspects liés aux HLP soient inclus dans les activités de remise en état des abris.

La promotion de l'accès aux documents d'état civil restera au cœur de la politique de protection du HCR dans les contextes de déplacement interne, car dépourvus de tels documents les déplacés internes n'ont souvent pas la possibilité d'exercer leurs droits fondamentaux — notamment leur liberté de circulation et d'installation — qui, à leur tour, entravent la recherche et la réalisation de solutions durables.

Profitant de l'élan créé par le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés, le HCR poursuivra son travail sur l'intégration locale et les solutions. Le HCR agira en priorité sur les enregistrements de l'état civil, l'obtention de documents, ainsi que sur la promotion des options de séjour légal disponibles pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans différents pays. Ce travail s'inspirera des progrès réalisés aux Amériques, où le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et El Salvador ont mis en place, avec succès, des procédures permettant aux réfugiés de convertir leur statut de migrant temporaire en résidence permanente. Le HCR soutiendra les gouvernements qui choisissent de proposer l'intégration locale ou des solutions locales aux personnes relevant de sa compétence en partageant les bonnes pratiques ainsi que les analyses et enseignements tirés de son expérience en matière de HLP, d'accès à l'emploi, d'éducation, de santé, de mobilité et de protection sociale.

L'organisation offrira aussi un appui technique pour les révisions des politiques et des lois portant sur les procédures de naturalisation et d'autres options de résidence pour les réfugiés. Le HCR poursuivra par ailleurs ses efforts de promotion de la campagne #Aveclesréfugiés et établira des partenariats avec les municipalités et les autorités locales afin de développer l'expérience et les capacités qui permettront de contribuer à une intégration locale réussie, en accordant aux réfugiés le même niveau d'accès aux programmes de protection sociale que celui offert aux ressortissants locaux en matière de logement, d'alimentation et de subventions.

En savoir plus sur le Forum mondial sur les réfugiés.



## REINSTALLATION ET VOIES COMPLÉMENTAIRES



Lorca Fakir se tient debout devant une statue dans sa nouvelle ville, Dunshaughlin, (Comté de Meath, Irlande) une petite ville où des citoyens mènent un projet pilote de réinstallation.

### CIBLES DE 2020

**70 000** réfugiés seront réinstallés par le HCR.

**31** pays recevront des demandes de réinstallation soumises par le HCR.

**140 000** réfugiés seront admis dans des pays tiers grâce à des voies complémentaires d'admission.

Accéder au portail du HCR sur la réinstallation ici



La réinstallation est un outil inestimable de protection vitale pour les réfugiés dont la vie, la liberté, la santé et les autres droits humains fondamentaux sont menacés dans le pays où ils ont cherché refuge. Elle offre une solution durable aux réfugiés et sert de mécanisme de partage des responsabilités en soulignant le soutien en faveur des États qui accueillent un nombre important de réfugiés.

Les besoins mondiaux de réinstallation ont plus que doublé depuis 2014, mais les opportunités de réinstallation ont diminué de plus de 50% depuis 2016.

Plus de 328 000 réfugiés ont été réinstallés entre 2015 et 2018, mais le nombre estimé de personnes ayant besoin d'une réinstallation (1,44 millions de personnes en 2020, soit quelque 7% de la population totale des réfugiés) dépasse largement le nombre de places actuellement disponibles.

Les Syriens constitueront le plus grand groupe de personnes ayant besoin d'une réinstallation en 2020, mais les besoins en Afrique restent également élevés, avec un nombre estimé de 667 000 réfugiés résidant dans 32 pays d'asile.

## La réinstallation des réfugiés dans le monde en chiffres

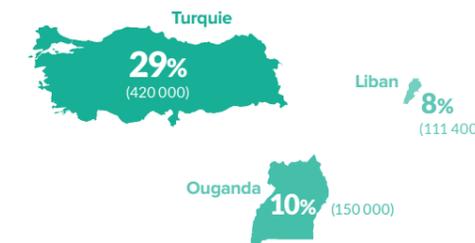
**1,44 million** de réfugiés auront besoin d'une réinstallation en 2020 **7%** de la population totale des réfugiés

**2x** Les besoins mondiaux de réinstallation ont plus que **doublé** depuis 2014

**50%** Les opportunités de réinstallation ont diminué de plus de 50% depuis 2016

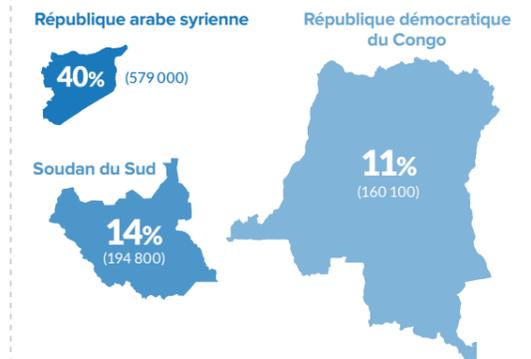
### LES 3 PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

des réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins de réinstallation représentent **47%** des besoins mondiaux de réinstallation



### LES 3 PRINCIPALES NATIONALITÉS

des réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins de réinstallation représentent **65%** des besoins mondiaux de réinstallation



Les voies complémentaires d'admission sont pour les réfugiés des options sûres et réglementées qui complètent le système de réinstallation en leur assurant une installation légale dans un pays tiers qui couvre leurs besoins en protection internationale. Elles comprennent par exemple l'admission humanitaire, des programmes de parrainage communautaire ou privé, la réunification familiale ainsi que des opportunités de formation ou d'emploi dans des pays tiers. Mais en dépit de leur utilité démontrée et de l'éventail sans cesse croissant d'acteurs soutenant et développant des voies complémentaires, les réfugiés continuent à faire face à une

multitude d'obstacles légaux, administratifs et pratiques pour y accéder.

L'un des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés est d'élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers offerts aux réfugiés dans le but de mettre en place des réponses globales aux situations de réfugiés. Le Pacte mondial sur les réfugiés envisage l'élaboration d'une « Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires » afin d'accroître le nombre de places de réinstallation et de pays de réinstallation, et d'améliorer la disponibilité et la prévisibilité des voies complémentaires.

Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires (en anglais)



**Solutions** | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à faire progresser la recherche de solutions pour les réfugiés. Pour cela, il faudra promouvoir des conditions propices au retour et au rapatriement volontaire, sûr et digne et l'appui à la réintégration durable des populations de retour; favoriser l'intégration locale et des solutions locales; la réinstallation; et les voies complémentaires d'admission. Dans ce cas, il s'agira principalement de mobiliser un appui à la Stratégie triennale.



Pour en savoir plus sur le Programme mondial de déploiement en matière de réinstallation



Lancée en 2019, cette stratégie guidera les activités du HCR et de ses partenaires visant à relever les défis et à maximiser les possibilités d'expansion des solutions dans les pays tiers. L'objectif est d'augmenter les solutions dans les pays tiers pour permettre, d'ici 2028, à 3 millions de réfugiés de bénéficier d'une protection efficace et de solutions grâce à la réinstallation dans 50 pays de réinstallation (1 million de réfugiés) et aux voies complémentaires (2 millions de réfugiés).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le but du HCR est de réinstaller 70 000 réfugiés dans 31 pays de réinstallation en 2020, et d'offrir des voies complémentaires d'admission à 140 000 autres réfugiés. Pour atteindre ces deux objectifs, le HCR renforcera ses capacités opérationnelles, notamment par des méthodes de traitement de dossiers novatrices et en tirant parti des données et des faits constatés pour les comparer à la progression mondiale des objectifs de demandes soumises.

Afin de maximiser l'impact stratégique du nombre de places limité, le HCR donnera, en 2020, priorité à la réinstallation

de personnes présentant les risques de protection les plus préoccupants dans les situations prioritaires. Il s'agit de la situation en Méditerranée centrale, de l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et de la Turquie en lien avec la situation Syrienne, et des 14 pays du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) en Afrique et aux Amériques (voir les résumés régionaux *Afrique et Amériques*).

S'appuyant sur les résultats atteints dans les groupes restreints pour la situation syrienne et pour la situation en Méditerranée centrale, le HCR et les pays de réinstallation travailleront sous l'égide du nouveau Groupe restreint pour les situations prioritaires afin de mettre en œuvre des réponses efficaces aux besoins liés à ces deux situations. Ce nouveau groupe jouera un rôle essentiel pour optimiser et coordonner le soutien à la réinstallation et à l'admission par des voies complémentaires, ainsi que pour maximiser l'impact stratégique de la réinstallation dans ces situations prioritaires.

© HCR/UNHCR



### L'initiative pour une réinstallation et des voies complémentaires durables

L'initiative pour une réinstallation et des voies complémentaires durables est une initiative multipartite, codirigée par le HCR et l'OIM, qui vise à encourager les États et les acteurs-clés à mettre en œuvre, développer ou renouveler des programmes de réinstallation et à faire progresser les voies complémentaires. Conformément à la stratégie triennale, elle a pour objectif d'offrir des activités de renforcement des capacités spécifiques et ciblées aux intervenants concernés au niveau local, national, régional et mondial. Elle se focalise sur la mise en place de

systèmes, sur la qualité et la pérennité des programmes et sur le renforcement de la coordination et des partenariats. L'initiative s'appuie sur les enseignements tirés des expériences et des initiatives du passé, tels que ceux du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents mis en œuvre entre 2016 et 2019.



(en anglais)

La longue coopération du HCR avec les ONG partenaires sera d'une importance cruciale pour améliorer le déploiement efficace et en temps voulu d'un personnel affilié dans les opérations-pays dans le cadre du programme mondial de déploiement pour la réinstallation. Le HCR soutiendra également ses opérations et améliorera la qualité et l'intégrité de son programme mondial de réinstallation en apportant une orientation stratégique et opérationnelle, et en élargissant le contrôle, le suivi et le renforcement des capacités.

Afin de faire progresser les voies complémentaires, comme le prévoit la stratégie, le HCR créera des partenariats et augmentera ses capacités opérationnelles en renforçant ses processus et systèmes internes et en développant des instructions opérationnelles qui guideront son engagement en faveur des voies complémentaires.

Le HCR poursuivra les travaux qu'il a entrepris avec l'OCDE pour améliorer la collecte des données relatives aux voies complémentaires et mettra à jour « l'Étude 2018 OCDE-HCR sur la promotion des solutions pour les réfugiés dans des pays tiers ». Il intensifiera également son engagement à développer une base de données solide sur les programmes de voies complémentaires existants afin d'en faciliter l'accès aux réfugiés.

Le HCR mettra aussi en place un groupe de travail multipartite sur les voies complémentaires ainsi que des groupes de travail qui guideront le développement des différentes voies complémentaires. Ces mécanismes de coordination conduiront à l'élaboration de normes applicables aux voies complémentaires, à l'exploration de nouvelles voies d'accès et encourageront les acteurs nationaux à élargir ces opportunités.

« L'Étude 2018 OCDE-HCR sur la promotion des solutions pour les réfugiés dans des pays tiers » (en anglais)



### Des enfants érythréens retrouvent leur mère après un périple de huit ans

Kedija\* et Yonas\*, âgés respectivement de 15 et 12 ans, ont survécu à un enlèvement, à la détention et à une traversée en mer qui a échoué, avant de pouvoir enfin rejoindre leur mère en Suisse. Tandis que Kedija et son frère Yonas étaient incarcérés dans un centre de détention de la ville libyenne de Misrata, leurs chances de pouvoir rejoindre leur mère en Suisse après huit années de séparation semblaient compromises.

« Nous avons été séparés pendant plus de huit ans mais je n'ai jamais perdu l'espoir de retrouver mes enfants un jour. »  
– Semira\*, une Érythréenne réfugiée en Suisse et mère de Kedija et Yonas.

Pour le HCR, cette histoire a démarré par un appel téléphonique entre des collègues du HCR en Libye et le Service Social International, une ONG basée en Suisse, spécialisée dans la protection de l'enfance, à laquelle Semira avait demandé de l'aide. Sachant que les enfants étaient détenus quelque part dans le pays, et à l'aide de leurs noms et d'une vieille photo pour les identifier, des membres du personnel du HCR et d'ONG partenaires en Libye ont entamé leur recherche dans tous les centres de détention auxquels ils avaient accès. Les chances de les retrouver étaient minces parmi près de 3900 réfugiés et demandeurs d'asile actuellement incarcérés dans des dizaines de centres de détention officiels à travers le pays, et des autres entre les mains de groupes armés et de trafiquants d'êtres humains.

\* Noms changés pour des raisons de protection.





## ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

## CIBLES DE 2020

**403 000** enfants âgés de 3 à 5 ans seront inscrits dans l'enseignement préscolaire.

**1,9 million** d'enfants seront inscrits dans l'enseignement primaire.

**182 900** élèves seront inscrits dans l'enseignement secondaire.

**12 800** personnes relevant de la compétence du HCR recevront des bourses d'études supérieures.

**960** centres d'enseignement seront construits ou améliorés.

Le 4<sup>ème</sup> objectif de développement durable aspire à assurer une éducation gratuite et de qualité, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, visant à donner des acquis d'apprentissage pertinents et efficaces. Il souligne également l'importance d'un accès équitable à l'éducation, pour tous et à tout âge. Cependant, en 2018 – la dernière année pour laquelle il existe des données vérifiées – plus de 35% des enfants réfugiés en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés et 75% des adolescents n'étaient pas scolarisés dans l'enseignement secondaire. Si des progrès significatifs ont été réalisés ces deux dernières années, tout particulièrement dans l'enseignement supérieur, seuls 3% des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale.

systèmes éducatifs nationaux; favoriser des environnements sûrs et propices à l'apprentissage, pour tous les étudiants, quels que soit leur statut juridique, leur genre ou leur handicap; et permettre aux élèves d'utiliser leur formation pour un avenir durable.

«L'éducation des réfugiés 2030» participe directement aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, à savoir soulager la pression pesant sur les pays d'accueil, renforcer l'autosuffisance des réfugiés et soutenir les conditions dans les pays d'origine pour permettre un retour dans la sécurité et la dignité. L'objectif principal pour 2030 est de combler l'écart de scolarisation existant entre les enfants déplacés et le restant de la population. Afin de parvenir à une éducation de qualité équitable et inclusive, il faut veiller à une meilleure et effective inclusion des populations déplacées dans leurs communautés d'accueil.

En 2020, des cibles de taux de scolarisation à long terme à atteindre en 2030 seront établies pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans chaque pays, et mesurées par rapport au taux net officiel de scolarisation déclaré pour les communautés d'accueil. Elles seront ensuite ventilées par genre pour mieux mettre en évidence les inégalités entre les genres, et pour tenir compte des enfants et jeunes handicapés. Dans l'enseignement supérieur, une attention toute particulière sera portée au soutien de réfugiés admissibles dans l'enseignement et la formation supérieure, technique et professionnelle, et dans les programmes d'enseignement supérieur connectés des pays d'accueil et des pays tiers, ainsi qu'à

la représentation équitable des deux genres au niveau des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

L'objectif d'ici 2030 est d'assurer l'inscription de 15% des réfugiés admissibles à l'enseignement supérieur dans l'enseignement et la formation supérieure, technique et professionnelle. Un élément central de l'adoption de cet objectif d'ici 2030 repose sur l'extension du programme de bourses d'études DAFI qui, depuis 1992, a fourni un soutien financier, universitaire et social complet à quelques 15 500 jeunes réfugiés qualifiés et leur a permis de poursuivre un diplôme universitaire dans leur premier pays d'asile. En 2020-2021, le programme DAFI mettra l'accent sur l'égalité entre les genres et sur la transition des bénéficiaires de bourses DAFI vers l'emploi (voir aussi le résumé régional sur *l'Afrique de l'Ouest et du Centre*). Il offre aussi un soutien accru aux mères et femmes enceintes, travaille à l'ajustement de la limite d'âge d'accès au programme pour les femmes et il mène enfin des activités de proximité ciblées auprès des filles et des jeunes femmes.

Les programmes de l'enseignement primaire et supérieur étant fermement établis, le HCR lancera en 2020 une initiative pluriannuelle en faveur de l'enseignement secondaire des jeunes visant à augmenter le nombre d'inscriptions d'enfants réfugiés et à favoriser leur transition vers l'enseignement secondaire. Des projets pilotes au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda seront élargis sur les années à venir, en privilégiant l'investissement sur les enseignants et les écoles. Les investissements se concentreront sur le développement du corps enseignant, l'amélioration des écoles et sur les programmes communautaires qui encouragent la scolarisation et le soutien financier aux familles réfugiées. Cette initiative vise tant les réfugiés que les communautés d'accueil, afin que tous les enfants puissent bénéficier de nouvelles opportunités. En favorisant la scolarisation secondaire, le HCR a pour objectif de motiver davantage d'élèves du primaire à poursuivre leurs études et d'amener ainsi davantage d'étudiants réfugiés et de la communauté hôte à poursuivre leurs études au niveau supérieur.

Le rapport 2019 sur l'éducation «Redoubler d'efforts: L'éducation des réfugiés en crise» (en anglais)



«Stratégie d'éducation des réfugiés 2030: Une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» (en anglais)



La «Stratégie d'éducation des réfugiés 2030: une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» est la stratégie mise en place par le HCR en vue de favoriser l'inclusion dans une éducation équitable et de qualité, parce que l'éducation contribue directement à la résilience et prépare les enfants et les jeunes à contribuer activement à la cohésion sociale. L'éducation constitue donc la meilleure option politique pour les réfugiés, pour les enfants et les jeunes déplacés et apatrides et leurs communautés d'accueil. Les objectifs stratégiques de «L'éducation des réfugiés 2030» et des programmes d'éducation du HCR sont triples: promouvoir l'inclusion équitable et durable des réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, apatrides et déplacés internes dans les

**Éducation** | Le Forum mondial sur les réfugiés cherchera à inclure les enfants et les jeunes réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation dans les trois premiers mois suivants le début du déplacement, pour qu'ils bénéficient d'un accès accru au cycle complet, agréé et de qualité, de développement de la petite enfance et d'études primaires et secondaires, ainsi que d'un accès accru à l'enseignement supérieur et à la formation technique et professionnelle. Un cadre mondial pour l'éducation des réfugiés, élaboré par l'alliance des coparrains du domaine Éducation du Forum mondial facilite la transposition de la stratégie d'éducation, «Éducation 2030: une stratégie pour l'inclusion des réfugiés» en orientant les engagements relatifs à l'éducation.



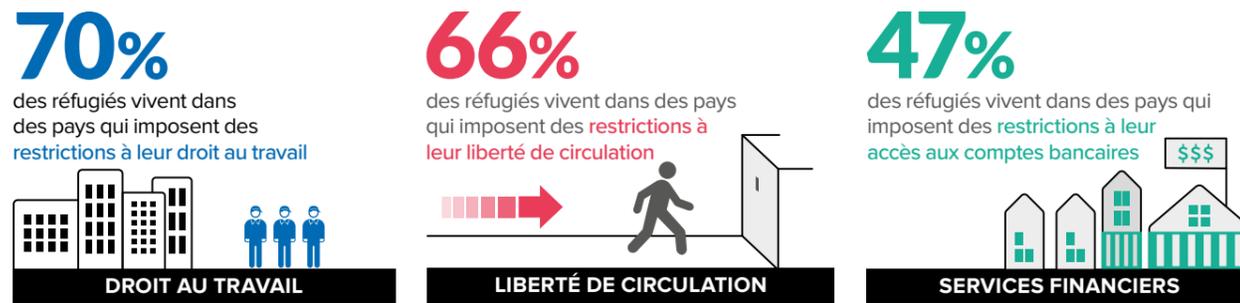
### Le programme *Educate A Child* de la fondation *Education Above All*

En 2020, le HCR poursuivra son partenariat de longue date pour le programme *Educate A Child* de la fondation *Education Above All* pour offrir la possibilité d'accéder à l'enseignement primaire à 121 000 enfants réfugiés dans 14 pays.



(en anglais)

## MOYENS DE SUBSISTANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUE



### CIBLES DE 2020

**40** pays permettront aux réfugiés d'avoir accès aux microcrédits accordés par des fournisseurs de services financiers.

**50 000** réfugiés et membres des communautés d'accueil de 5 pays participeront au programme de 18 à 36 mois de lutte contre la pauvreté.

**20** pays permettront aux artisans réfugiés et issus des communautés d'accueil de profiter de l'accès aux marchés.

En 2019, 70% des réfugiés vivaient dans des pays qui imposaient des restrictions à leur droit au travail. Les limitations de la liberté de circulation et de l'accès aux droits qui y sont liés, conjuguées à un contexte économique restreint dans les communautés d'accueil, constituaient d'autres facteurs créant des environnements défavorables à l'inclusion économique des réfugiés.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR et ses partenaires s'efforceront de lever les barrières à la participation économique et d'augmenter le nombre de réfugiés inclus dans les économies locales et nationales.

En Éthiopie par exemple, la révision de la loi relative aux réfugiés (*Refugee Proclamation*) adoptée en 2019 accorde davantage de droits aux réfugiés. Ces droits comprennent la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services financiers et à la location de terres irrigables, ainsi que le droit de s'engager dans des activités économiques. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'accord éthiopien pour l'emploi qui créera 100 000 nouveaux emplois, dont 30% seront réservés aux réfugiés d'ici 2020-2021. Le Forum mondial sur les réfugiés est l'occasion pour le HCR de faire appel aux intervenants pour qu'ils s'engagent à apporter des contributions concrètes qui soutiennent l'accord pour l'emploi. Par ailleurs, le HCR

appuie le développement de l'engagement des autres États membres de l'Autorité intergouvernementale du développement visant à mettre en œuvre les plans d'action nationaux engagés par la Convention de Kampala et qui portent sur les réformes politiques et les investissements dans le développement économique qui favoriseront l'accès à un emploi rémunéré, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil.

En 2020-2021, le HCR concentrera ses efforts d'inclusion économique sur une vingtaine de pays au moins, à travers des interventions fondées sur un plaidoyer ferme en faveur des réformes politiques qui permettent l'exercice du droit au travail et accordent des droits supplémentaires. Dans les États où le cadre juridique existe, le HCR travaillera en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour promouvoir des opportunités économiques qui pourront bénéficier aux réfugiés et aux membres de la communauté d'accueil.

Grâce à la Coalition de lutte contre la pauvreté, le HCR permettra de créer des moyens de subsistance durables et d'atténuer la pauvreté de 500 000 foyers de réfugiés et de membres de la communauté d'accueil dans 35 pays d'ici 5 ans. La coalition a pour objectif de lever 70 millions de dollars pour mettre en œuvre le modèle de progression, une méthodologie multisectorielle fonctionnant par étapes progressives qui

aide les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables à obtenir des moyens de subsistance viables et à sortir de l'extrême pauvreté dans une période de 18 à 36 mois. Le ciblage pour bénéficier des programmes relevant du modèle de progression varie selon chaque contexte et repose sur les critères socioéconomiques fixés pour les aides en espèces et les autres programmes d'aides existants.

Le modèle de progression suscite un intérêt croissant. Le HCR souhaite s'appuyer sur les succès remportés à ce jour dans certains pays qui l'ont déjà adopté, par exemple par le ministère chargé de l'inclusion sociale et économique en Équateur, par le Fonds de lutte contre la pauvreté au Pakistan et par le programme pluriannuel « Vivres pour la paix » en Ouganda, une initiative du Gouvernement des États-Unis.

En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, *Financial sector deepening Africa*, Sida et Kiva, le HCR développera des partenariats avec des fournisseurs de services financiers dans

au moins 10 pays pour renforcer l'inclusion financière. À ce jour, des institutions de microfinance proposent des microcrédits aux réfugiés dans 35 pays. D'ici 2020, ces services seront offerts dans 40 pays.

En partenariat avec des distributeurs, des entreprises sociales, des partenaires du développement, dont l'Organisation mondiale du commerce équitable, et les donateurs, le projet MADE51 sera étendu de 15 à 20 pays. Le projet MADE51 aide les artisans qui fuient les conflits et les persécutions à s'autonomiser en leur offrant une plateforme mondiale de commercialisation de leurs produits artisanaux. Une fois que les réfugiés ont le droit de travailler et de gagner leur vie, ils peuvent commencer à reconstruire leurs vies. L'objectif de MADE51 pour 2020 est d'aider au moins 5 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil. Le projet offrira un accès au marché aux artisans réfugiés, aux membres des communautés d'accueil et à leurs familles, et augmentera leurs revenus. Il soutiendra également la croissance des entreprises sociales locales.

**Emplois et moyens de subsistance** | Le Forum mondial sur les réfugiés œuvrera en faveur des résultats clés que sont l'inclusion économique, la création d'emplois, la croissance économique locale, l'amélioration de la protection et la préparation de solutions par une série de sous-thèmes et de domaines transversaux tels que l'investissement dans le développement économique, l'engagement du secteur privé et les modifications des cadres juridiques.



### Encourager la transition de l'aide directe aux systèmes de prestations sociales

Faire passer les familles d'une aide humanitaire à court terme à des programmes de protection sociale de long-terme est l'objectif que poursuit le HCR à travers la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et plus récemment en appui des objectifs 1 et 2 du Pacte mondial sur les réfugiés, et tout particulièrement dans les contextes de déplacement prolongé.

Le HCR coopère avec les gouvernements et les autres acteurs du développement, afin d'inclure les personnes déplacées dans les programmes de protection sociale tant nationaux que locaux, en veillant à ce que ces efforts conduisent également à un élargissement de la couverture des résidents locaux. Le HCR adaptera et alignera ses projets sectoriels pour assurer une transition qui amènera les réfugiés bénéficiant d'une assistance sous forme d'aide en espèces, d'articles non alimentaires et d'abris, aux dispositifs de sécurité sociale ; de moyens de subsistance, de formations pour adultes ou d'acquisition de compétences, aux programmes nationaux d'accès à l'emploi ; des services de protection contre les violences sexuelles et de genre, ou de protection de l'enfance, aux services de protection sociale ; de l'aide alimentaire ou sanitaire au régime d'assurance maladie. Le HCR développera également des mécanismes d'adaptation au sein des dispositifs de sécurité sociale pour qu'ils puissent répondre aux situations d'urgence familiales. Le HCR étendra ses partenariats institutionnels avec l'OIT, l'UNICEF, le PAM et la Banque mondiale afin de renforcer les opérations de lutte contre les déplacements prolongés au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et aux Amériques.

Consulter le site internet de la Coalition de lutte contre la pauvreté (*Poverty Alleviation Coalition*) ici (en anglais).



## VILLES ET RÉFUGIÉS URBAINS



Le réfugié vénézuélien Carlos et sa famille dans leur nouvelle maison à São Paulo, après son enlèvement à Maracay, en République bolivarienne du Venezuela. Avec l'aide du HCR et de ses partenaires, la famille peut désormais reconstruire sa vie au Brésil.

### CIBLES DE 2020

**2** opérations dans le monde seront ciblées pour mener des programmes d'hébergement et d'aide à l'installation en milieu urbain.

**5** pays pilotes bénéficieront des nouvelles « Directives du HCR sur l'aide à la location » afin de faciliter l'inclusion sociale de réfugiés et déplacés internes dans les programmes de marché locatif existants.

**Étendre** l'application du « Plan directeur » à la planification des sites d'installation à toutes les typologies d'installations, notamment dans un contexte urbain.

**Développer** une plateforme numérique interopérable de Système d'information géographique (GIS) afin de tirer parti des informations géographiques des sites pour toutes les populations relevant de la compétence du HCR.

« La Politique du HCR sur les alternatives aux camps » (2014) (en anglais)



L'urbanisation est une caractéristique inhérente au monde d'aujourd'hui, avec un plus grand nombre de personnes vivant dans des zones urbaines et périurbaines. Ce constat vaut également pour les personnes déplacées et on estime que 61% des réfugiés dans le monde vivent en zones urbaines. Lorsque les cadres juridiques le permettent, la vie en dehors des camps permet aux réfugiés de vivre de manière plus autonome. Ils peuvent continuer à gagner leur vie, trouver des opportunités économiques et accéder à des services tels que l'éducation et la santé, aux côtés des communautés locales. Il apparaît de plus en plus que les réfugiés peuvent stimuler les économies locales, tant comme consommateurs que comme entrepreneurs.

L'approche stratégique du HCR en matière de réponse en zone urbaine a évolué de la « Politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain » en 2009 à la « Politique du HCR sur les

alternatives aux camps » en 2014. Les développements récents, dont l'Agenda pour le développement durable – et en particulier l'ODD 11 en faveur de villes inclusives, sûres, résilientes et durables – le nouvel Agenda urbain, ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés, sont autant d'incitations à poser un regard neuf sur ces politiques. Le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que les villes et les autorités locales – en tant qu'intervenants qui reçoivent, accueillent et incluent les réfugiés – sont des participants et parties prenantes essentiels aux réponses globales. Les communautés locales sont également impliquées, parce que l'afflux de réfugiés dans un contexte urbain exerce une pression sur les services des communautés d'accueil, par exemple pour la disponibilité de logements, la distribution d'eau, les services locaux et les infrastructures. À travers diverses déclarations et campagnes dans le monde – et notamment grâce au Parlement mondial des maires et au Forum mondial des maires,

à la campagne *Villes solidaires* #Aveclesréfugiés, et au développement d'une politique de réponse mondiale commune aux situations de déplacements forcés et à l'urbanisation – un nombre croissant de villes telles Athènes, Salt Lake City et Sao Paulo, s'engagent à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés.

En 2020, le HCR soutiendra les villes dans ces efforts. Ainsi, à Thessalonique par exemple, le HCR participe à des groupes de travail de réfugiés urbains organisés par la ville qui impliquent un éventail de partenaires du secteur public et privé et de la société civile et adoptent une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société. En Amérique centrale et en Amérique du nord, plusieurs pays mèneront l'initiative « Villes solidaires ». Les bonnes pratiques et les connaissances disponibles seront mises en ligne sur un espace dédié de la plateforme numérique de GIS (eSite). Le HCR approfondira son engagement aux côtés des réseaux urbains et des forums de maires, tout en recommandant aux acteurs du développement de relever les défis liés à l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement locaux, et en les soutenant dans leurs efforts.

Le HCR renforcera ses partenariats opérationnels essentiels avec les acteurs du développement afin de renforcer sa capacité d'intervention en milieu urbain. La mise en œuvre des orientations et outils sur les sites d'installations et les abris urbains développés en collaboration avec ONU-Habitat sont alignés avec les objectifs stratégiques du HCR en matière d'abris et ceux du Pacte mondial sur les réfugiés. Les nouvelles priorités mondiales en matière de collaboration sont prises en considération dans un protocole d'accord global avec ONU-Habitat tant d'un point de vue opérationnel (comme pour les abris et sites d'installation, l'eau l'hygiène et l'assainissement, les infrastructures et les terrains) que de celui des politiques (comme pour le suivi des données et des objectifs du développement durable, la préparation

et l'évaluation de l'impact, la politique urbaine globale et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés).

S'inspirant des enseignements des récentes réponses en Méditerranée et au Venezuela en matière d'abris (voir les résumés régionaux sur l'Europe et les Amériques), l'utilisation appropriée des aides en espèces sera poursuivie activement pour le logement urbain. Une diffusion plus large des récentes « Directives du HCR sur l'aide à la location » favorisera l'inclusion sociale des personnes relevant de la compétence du HCR dans les marchés locatifs existants, tout en tenant compte des fluctuations du marché locatif qui pourraient pénaliser les communautés d'accueil.

En 2020, le HCR continuera à renforcer ces efforts pour repenser la planification des installations humanitaires en s'assurant que la conception des sites d'installations humanitaires appuie la réalisation des priorités locales de développement à long terme, telles qu'établies par les politiques et plans nationaux de développement. Mettre en œuvre l'application de l'approche du « Plan directeur » à la planification des sites d'installation et utiliser les technologies, les outils et l'expertise technique adéquats demeure une priorité. Cela contribuera au développement de sites d'installations humanitaires dont la conception spatiale et la réalisation sont visionnaires et encouragent le développement local et l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR. L'accent sera placé sur la nécessité d'adopter une approche qui soit pertinente pour tous les sites d'installations, notamment dans un contexte urbain.

Afin de maintenir la cohérence institutionnelle et la clarté d'approche dans une organisation décentralisée, les bureaux régionaux et les opérations-pays bénéficieront d'une supervision et d'un appui techniques solides. Le HCR vise à s'assurer que les outils d'intervention en matière d'abris et d'installation en milieu urbain et les instructions soient bien compris et appliqués dans divers contextes.

## ACCÈS À L'ÉNERGIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Le programme de traitement de bois de chauffage et de production de briquettes de charbon, Prosopis, dans le camps de Melkadida en Éthiopie, offre des options de combustibles alternatifs pour réduire la déforestation et la pollution.

### CIBLES DE 2020

**1,6 million** de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à un combustible de cuisson durable.

**2,5 millions** de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une source d'électricité durable.

Les émissions de CO<sub>2</sub> seront réduites de **6000 tonnes** grâce à l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes.

**50%** des opérations-pays du HCR participeront à l'inventaire annuel de l'initiative des Nations Unies «Du bleu au vert».

**5000** hectares de terres dégradées seront réhabilités par le biais d'activités de reboisement, menées dans les régions accueillant des réfugiés.

Garantir aux réfugiés l'accès à une source d'énergie non polluante, abordable et fiable fait partie intégrale de toute réponse humanitaire. Par ailleurs, répondre aux besoins énergétiques peut apporter des avantages considérables en matière de protection, d'égalité des genres, de sécurité alimentaire, d'eau, d'assainissement et de santé, d'éducation, de moyens de subsistance, de connectivité et de protection de l'environnement.

En 2020-2021, le HCR poursuivra la mise en œuvre de sa « Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024 » en se concentrant sur 4 domaines : répondre aux besoins énergétiques des foyers de réfugiés dès le début d'une situation d'urgence, améliorer l'accès des ménages à un combustible de cuisson durable,

sûr et abordable, étendre l'électrification durable des foyers, et augmenter l'électrification durable des installations communautaires et de soutien, tout en veillant à limiter la consommation générale.

En partenariat avec des acteurs du développement et du secteur privé, le HCR renforcera son expertise technique au niveau de ses opérations sur le terrain, et améliorera la mise en œuvre de programmes énergétiques et environnementaux qui satisferont les besoins énergétiques des réfugiés, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cela implique une collaboration avec des partenaires tels que l'Agence suédoise pour la protection civile, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (l'Agence allemande

de coopération internationale (GIZ)), la FAO, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/OCHA, NORCAP, le PAM et *Practical Action*.

Ainsi par exemple, le HCR et la GIZ travaillent ensemble à la réduction de l'empreinte carbone de certaines opérations du HCR – notamment en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda – et à l'amélioration de leur accès à une énergie durable. Cette initiative répond aux responsabilités du HCR en matière de climat tout en fournissant des sources d'énergie non polluantes et durables aux populations relevant de sa compétence en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. De plus, le HCR met en place, avec le soutien de Sida, un fonds renouvelable qui aidera le personnel sur place à s'associer avec le secteur privé pour mettre en œuvre une transition vers une énergie non polluante, en vue d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

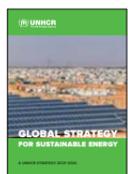
Une étape importante de l'amélioration de la propre performance environnementale du HCR repose sur la capacité à mesurer

et à comprendre précisément son impact environnemental. Au cours des cinq dernières années, le HCR a participé à l'initiative des Nations Unies « Du bleu au vert » en généralisant progressivement l'établissement de rapports sur l'environnement à ses opérations-pays. En 2020, le HCR a prévu d'aider 200 opérations-pays à rédiger un rapport sur leurs émissions de CO<sub>2</sub>, leur production de déchets et leur consommation d'eau. Offrir un soutien et renforcer les capacités pour une surveillance environnementale toujours plus performante aideront à souligner les progrès accomplis et à identifier les possibilités d'amélioration, encourageant de ce fait de nouvelles mesures en faveur d'un environnement durable. Le HCR collabore également avec les pays, les réfugiés et les communautés d'accueil pour renforcer la résilience des communautés par le biais d'une gestion durable de l'environnement. En 2020, en partenariat avec *Land Life Company*, le HCR élargira ses efforts de reforestation pour réhabiliter les terres dégradées dans les zones accueillant des réfugiés.

**Énergie et infrastructure** | Le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion d'élargir l'accès à l'énergie durable tout en atténuant les effets des changements climatiques et en s'y adaptant, au moyen de trois piliers : la fourniture d'énergie (liée à l'ODD 7 sur l'énergie durable à un coût abordable pour les réfugiés); les services essentiels (énergie, connectivité, environnement, santé, eau, assainissement et hygiène, abris); et l'inclusion (dans les structures et services nationaux).



La « Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024 » (en anglais).



### Le projet de camp vert de la Loterie hollandaise du code postal

Depuis 2017, le HCR et *Land Life Company*, soutenus par la Loterie hollandaise du code postal, ont construit un camp de réfugiés « vert » dans le nord du Cameroun et ont reboisé des terres sévèrement dégradées à l'intérieur et aux alentours du camp en plantant 40 000 arbres, créant ainsi des emplois, de l'ombre, de la nourriture et un impact sur la santé.

Le projet inclut également d'autres volets tels que la construction d'abris durables et achetés localement, ainsi que la fourniture d'alternatives écologiques pour la cuisson afin d'enrayer la poursuite de l'abattage illégal. Ce projet unique en son genre donne vie à un nouveau modèle de réduction de l'empreinte écologique des actions humanitaires, de diminution des coûts et, plus important encore, d'amélioration de la santé et du bien-être des réfugiés et des communautés d'accueil.



(en anglais)